



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS DE CALAIS

ARRAS, le 22 AVR. 2016

LA PRÉFÈTE

La PRÉFÈTE DU PAS-de-CALAIS

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames et Messieurs les Maires du Département

(En communication à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets )

**OBJET** : Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

**P. J.** : 1

L'hommage traditionnel que la France rend chaque année aux victimes et aux héros de la Déportation aura lieu le **dimanche 24 avril 2016**.

Vous trouverez, ci-joint, le message commun des associations de déportés, que vous voudrez bien lire ou faire lire à l'occasion des cérémonies organisées dans votre commune.

Par ailleurs, au cours de cette journée du 26 avril 2015, les bâtiments publics devront être pavés aux couleurs nationales et une minute de silence et de recueillement devra être observée sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Fabienne BUCCIO

## MESSAGE DES DEPORTES

Pour la Journée Nationale du Souvenir  
des victimes et des héros de la Déportation

dimanche 24 avril 2016

En cette journée dédiée au souvenir de la libération des camps nazis de concentration et d'extermination, nos pensées vont d'abord vers les souffrances de celles et ceux qui y sont morts.

Nous voulons aussi rendre hommage aux déportés qui, grâce à la solidarité face à la tyrannie, ont survécu malgré l'horreur de leur situation.

Sans équivalent dans l'Histoire, ces camps de la mort avaient pour principe la supériorité de la « race aryenne » et pour conséquence l'élimination de leurs opposants et l'éradication par des méthodes de mort industrielle de plusieurs millions de femmes, d'hommes et d'enfants.

En 1946, le procès de Nuremberg, fondé en partie sur le témoignage des déportés a permis d'élaborer la notion juridique de crime contre l'Humanité, suivie en 1948 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies.

Les déportés pouvaient donc penser que les tragédies qu'ils avaient vécues ne se reproduiraient pas.

En ces temps d'inquiétude et de menace pour l'avenir de l'Humanité, il convient de dénoncer toutes les doctrines de haine, de racisme et toutes les violations des libertés fondamentales dont tout être humain doit pouvoir se prévaloir.

Notre hommage d'aujourd'hui n'aurait pas de sens si nous ne prenions pas l'engagement de poursuivre la lutte pour la liberté et la solidarité entre les peuples, conquêtes fragiles qu'il faut défendre sans faiblesse.

C'est l'éducation aux valeurs civilisatrices de paix et d'humanité, l'enseignement de la morale de l'engagement et du devoir civique à l'école qui constituent les plus belles promesses de liberté, d'égalité et de fraternité en France et dans le monde.

Ce message a été rédigé conjointement par  
La Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.),  
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.),  
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.),  
L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (U.N.A.D.I.F.).